

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Glenna Baillon-Lopez, Amanda  
Gavilanes, Emmanuel Deonna, Sylvain Thévoz,  
Jean-Charles Rielle, Badia Luthi, Caroline Marti*

*Date de dépôt : 28 avril 2021*

## **Proposition de motion**

**pour des stages rémunérés pour les étudiant·es en enseignement secondaire de l'IUFE fortement affectés par les restrictions budgétaires de 2020 et la crise du COVID-19**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le cursus de formation en enseignement secondaire (FORENSEC) n'est destiné qu'aux étudiant·es porteur·euses d'un master ;
- que le référentiel de compétences a été lourdement impacté par les restrictions budgétaires au sein de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) ;
- que, faute de places de stages rémunérés, les étudiant·es ne sont plus en mesure d'acquérir les compétences pratiques fixées par les objectifs de cette formation professionnelle ;
- que la FORENSEC a pour objectif de permettre, à travers les stages, de transposer les connaissances théoriques et les savoir-faire des étudiant·es en situation d'enseignement actif<sup>1</sup> ;
- qu'il est du devoir de l'Etat d'assurer que ses futur·es enseignant·es puissent se former convenablement et être rémunéré·es dignement ;
- qu'il incombe à l'Etat d'assurer la relève des enseignant·es en secondaire ;

---

<sup>1</sup> <https://www.unige.ch/iufe/formations1/enseignementsecondaire/guide-de-letudiant-e-2020/>

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir la possibilité pour chaque étudiant·e d'effectuer un stage en responsabilité d'au moins une année, afin de garantir une certaine équité ainsi qu'une meilleure répartition des heures entre étudiant·es ;
- à rétablir la règle qui prévalait avant la rentrée 2020-2021 stipulant que les étudiant·es doivent effectuer un stage en responsabilité d'au minimum une année ;
- à rémunérer au taux horaire de base (comme les stages en responsabilité) les heures d'enseignement supervisé, d'enseignement solo et de coenseignement effectuées dans le cadre de stages en accompagnement ;
- à prendre des mesures pour permettre la conversion d'un remplacement de longue durée en stage en responsabilité, si le suivi du stagiaire est possible ;
- à ouvrir l'accès aux bourses au sens de la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE) aux étudiant·es de l'IUFE ;
- à procéder à l'augmentation de la ligne budgétaire dédiée aux stages dans le budget de fonctionnement 2021, afin de pourvoir aux financements de stages rémunérés ;
- à clarifier et harmoniser l'organisation des stages en accompagnement avec l'IUFE, étant donné les grandes variations constatées en termes de charge de travail selon l'enseignant·e d'accueil.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les député·es,

Suite aux coupes linéaires et au refus de la plupart des postes demandés dans le cadre du budget 2020, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a dû réaliser des économies drastiques. Ces dernières se sont notamment faites sur le dos des enseignant·es et des élèves de notre canton, le DIP se trouvant dans l'impossibilité de procéder aux embauches rendues nécessaires par l'augmentation des effectifs. Le changement de politique à l'égard de la rémunération des stages pour les étudiant·es en enseignement secondaire de l'IUFE est un autre effet collatéral de ces coupes. Depuis mars 2020, le DIP a décidé, en effet, de lever l'obligation de réaliser un stage en responsabilité en première année. Or, ce type de stages est le seul donnant droit à une rémunération. De plus, en raison des mêmes restrictions budgétaires, les places de suppléance ont été réduites, renforçant encore la précarité des enseignant·es en formation.

Ces nouvelles conditions péjorent la qualité de la formation dispensée à l'IUFE. En effet, contrairement aux stages en responsabilité, la durée et le format des stages en accompagnement – pendant lesquels les étudiant·es sont accueilli·es dans une classe par un·e formateur·trice – ne permettent pas aux étudiant·es d'appréhender la complexité de la prise en charge d'une classe en solo. Par ailleurs, les places de stages en responsabilité étant devenues rares, de nombreux·ses étudiant·es se retrouvent sans ressources financières pendant les deux ans que dure la formation.

Il faut relever qu'au cours des 20 dernières années, les conditions de formation des enseignant·es pour le secondaire n'ont cessé de se dégrader. A l'époque de l'IFMES (Institut de formation des maîtres de l'enseignement secondaire), la formation se faisait en emploi, ce qui offrait un salaire pendant la formation, y compris durant les heures d'étude, et une garantie d'emploi au terme de la formation. Avec la réforme de 2007 et la création de l'IUFE, ce dernier aspect a été perdu. De plus, la formation a été divisée en deux années distinctes :

1. En première année, les enseignant·es en formation avaient la garantie d'avoir un stage en responsabilité, au cours duquel ils et elles étaient seul·es face à une classe et pour lequel ils et elles étaient rémunéré·es.
2. En deuxième année, ils et elles réalisaient soit un stage en responsabilité, soit un stage en accompagnement, ce dernier n'étant pas rémunéré.

Cette situation était déjà délicate : environ la moitié des étudiant·es se retrouvaient sans revenus pendant leur deuxième année de formation. Cependant, tous et toutes avaient la garantie d'avoir au moins un an en responsabilité, ce qui était évidemment bénéfique tant sur le plan financier que pédagogique – on apprend mieux le métier en étant confronté·e directement aux élèves. Comme mentionné précédemment, cette garantie n'existe plus aujourd'hui.

Il sied encore de préciser qu'étant au bénéfice d'un master (obligatoire pour pouvoir s'inscrire à la formation), les futur·es enseignant·es ne peuvent prétendre à une bourse publique. Or, âgé·es en moyenne de 35 ans et ayant souvent une famille à charge, beaucoup n'ont simplement pas la possibilité d'assumer deux années de formation sans aucun revenu.

Afin d'avoir des données plus précises, l'Association des étudiant·es en formation pour l'enseignement secondaire (AEFES) a effectué un sondage en décembre 2020 auprès des étudiant·es de l'IUFE. Sur les 193 personnes qui ont pris part à cette enquête<sup>2</sup>, 133 (69%) ont indiqué avoir connu des difficultés financières en 2020. De plus, parmi les 60 autres répondant·es, 19 ont affirmé être inquiet·es pour 2021 et 15 dépendent directement d'une aide familiale (de leurs parents ou de leur conjoint·e).

En somme, la situation est vraiment critique et, sans intervention, elle continuera à se détériorer dans les prochaines années. Pour ces raisons, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député·es, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.

---

<sup>2</sup> Sur un total de 300 étudiant·es stagiaires se destinant au secondaire.